

Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2007 de M. Alexandre Chevalier, Mme Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez, Mmes Fabienne Aubry Conne et Danièle Magnin, acceptée par le Conseil municipal le 15 octobre 2007, intitulée: «Pour la fin du boycott».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier dès à présent sa politique d'achat, d'acquisition de biens et de placement boursier à l'égard des pays en conflit avec l'Irak boycottés par la motion M-354 et à les réintégrer dans les achats faits par la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La motion M-689 est sans objet, compte tenu de la réponse du Conseil administratif, du 2 juillet 2003, à la motion M-354 dans laquelle il a indiqué ne pas pouvoir souscrire à l'invite de cette motion, tant pour des raisons politiques qu'économiques ou pratiques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 15 octobre 2008.